

**AVIS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°
MINEAGRIE(DPFA) 2.9 / T / 2019-2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN POULAILLER ET D'UN MAGASIN+STOCK A
BUGENDANA**

Date de publication: 18/09/2019

Date d'ouverture des offres: 27/10/2019

1. Objet

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, Direction de la Promotion des Filières Animales invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction d'un Poulailler et d'un magasin+stock à BUGENDANA.

Les travaux consistent :

-A construire un Poulailler et un magasin+stock à BUGENDANA.

Financement du marché

2. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a obtenu du Gouvernement du Burundi un financement sur le Budget Général de l'État, « **INTESIFICATION DES PRODUCTIONS ANIMALES, Numéro d'Imputation : 40 00 001 00 4 21230 11 000 0424 02** » exercice 2019-2020 pour la réalisation des différents projets. Une partie de ce Fonds sera utilisée pour les travaux de construction d'un Poulailler et d'un magasin+stock à BUGENDANA.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Avis d'Appel d'Offres (AAO) ouvert avec publication nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché constituent un seul lot.

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximal de **Trois (3) mois calendriers**. Toutefois, les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

6. Les Clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les Clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

Conditions de participation

7. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

8. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics du 29/01/2018.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

9. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à la Direction de la Promotion des Filières Animales à Gitega Tél : 22 40 20 89, Bureau de liaison C/O Laboratoire Vétérinaires de Bujumbura, Tél : 22 22 62 24, moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille Francs Burundais (50.000FBU) à verser sur compte N° 1101/001-04 ouvert à la BRB.

10. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction de la Promotion des Filières Animales à Gitega Tél : 22 40 20 89, Bureau de liaison C/O Laboratoire Vétérinaires de Bujumbura, Tél : 22 22 62 24, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres .Il peut également être consulté pendant les heures de services et tous les jours ouvrables à la même adresse.

Réunion d'information et/ou visite de site

11. Une visite guidée du site est prévue. Elle aura lieu en date du 24.../.../2019 à partir de 11 heures sur le site. Lieu de rencontre à la DPFA ou au chef lieu de la commune BUGENDANA.

Présentation de l'offre

12. Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule offre pour le présent marché. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Chaque offre doit être paginée, parafée et comporter une table des matières.

13. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Un Millions Deux Cent Mille Francs Burundais (1 200 000 FBU). Les chèques certifiés ne sont pas autorisés.

14. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante : Cabinet du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage sis à Ngagara Quartier 4.

15. Les offres doivent être accompagnées d'un bordereau de versement attestant l'achat du DAO par le paiement du montant de Cinquante Mille (50 000 FBU) mentionné au point 9.

16. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.

Validité des offres

17. Les offres restent valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

18. La date limite de dépôt des offres est fixée en date du 7.../10/2019 à 10heures locales,

19. Toute offre reçue après la date et l'heure limite de dépôt ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

20. Les offres seront ouvertes le même jour à 10heures 30 min en présence des soumissionnaires qui le souhaitent dans la salle des réunions du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage sis à Ngagara Quartier 4.

20. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont spécifiées dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

Fait à BUJUMBURA, le 17/09/2019

LA DIRECTRION DE LA PROMOTION DES FILIERS ANIMALES

Ir. NSENGIYUMVA DIEUDONNE

APPROBATION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Dr. Déo- Guidé RUREMA (Ph.D)

